



Commune de Souigné-sous-Ballon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**portant sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme
et de révision du zonage d'assainissement des eaux usées
de la commune de Souigné-sous-Ballon**

Par arrêté n°2025-10-07 en date du 14 octobre 2025, Monsieur le Maire de la commune de Souigné-sous-Ballon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et de révision du zonage d'assainissement des eaux usées, destiné à régir l'aménagement du territoire de la commune durant les 10 prochaines années, en se conformant à la législation et réglementation.

**L'enquête publique unique se déroulera du mardi 4 novembre 2025 à 14H30
au samedi 6 décembre 2025 à 12 heures, soit une durée de 33 jours.**

Par une décision en date du 25 juillet 2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NANTES a désigné Monsieur Philippe DUBOIS, retraité du secteur assurance, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Gilles LEDOUX, ingénieur divisionnaire des industries et des mines, chef de mission, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le présent avis est affiché à la Mairie de Souigné-sous-Ballon (1 Place de la Mairie -72290 Souigné-sous-Ballon) et sur différents lieux du territoire communal.

Consultation du dossier d'enquête pendant toute la durée de l'enquête publique unique :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, sur support papier et en version dématérialisée sur un poste informatique, sera à la disposition du public et pourra être consulté en mairie de Souigné-sous-Ballon (1 place de la Mairie - 72290 Souigné-sous-Ballon), aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf fermetures ou modifications d'horaires exceptionnelles : Lundis et vendredis de 9H à 12H, mardis et jeudis de 14H à 18H, samedis de 9H à 12H (une semaine sur deux, sauf les semaines 48 et 49, ouverture Mairie deux semaines consécutives).

Le dossier sera également accessible en format numérique et téléchargeable sur internet à l'adresse suivante :
<https://souligne-sous-ballon.fr/urbanisme-et-travaux/enquete-publique-plu-et-zonage-dassainissement/>

Permanences du commissaire enquêteur durant la durée d'enquête publique unique :

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'il tiendra aux jours et heures ci-après :

<i>Jours de permanence</i>	<i>Heures de permanence</i>	<i>Lieu de permanence</i>
Mardi 4 novembre 2025	14H30 à 17H30	Mairie de Souigné-sous-Ballon
Jeudi 13 novembre 2025	14H30 à 17H30	Mairie de Souigné-sous-Ballon
Lundi 24 novembre 2025	9H00 à 12H00	Mairie de Souigné-sous-Ballon
Samedi 29 novembre 2025	9H00 à 12H00	Mairie de Souigné-sous-Ballon
Samedi 6 décembre 2025	9H00 à 12H00	Mairie de Souigné-sous-Ballon

En l'absence du commissaire-enquêteur, toute observation pourra être consignée sur le registre ouvert à cet effet aux dates et heures d'ouverture habituelles (sauf fermetures ou modifications d'horaires exceptionnelles) de la Mairie de Souigné-sous-Ballon. Elle pourra aussi être adressée par courrier à la Mairie de Souigné-sous-Ballon (1 Place de la Mairie -72290 Souigné-sous-Ballon) ou par courriel enquete.publique.souligne-sous-ballon@outlook.fr à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur. Pour être recevables, toutes les observations devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du mardi 4 novembre 2025 à 14H30 au samedi 6 décembre 2025 à 12H00.

Clôture de l'enquête et procédure finale :

À l'issue de l'enquête publique unique, le registre d'enquête, accompagné le cas échéant de tous les documents qui lui sera annexé, sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de Souigné-sous-Ballon son rapport et ses conclusions motivées. Une copie sera également adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NANTES.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la Mairie de Souigné-sous-Ballon (1 Place de la Mairie – 72290 Souigné-sous-Ballon) et sur le site internet de la commune de Souigné-sous-Ballon (souligne-sous-ballon.fr) pendant un an à compter de la date de remise de ce rapport.

Au terme de l'enquête publique unique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis joints au dossier, des avis et observations du public ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur :

* le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Souigné-sous-Ballon sera soumis à l'approbation du Conseil municipal (ou du conseil communautaire de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe dans l'hypothèse d'une prise de compétence Documents d'urbanisme comprenant les Plans Locaux d'Urbanisme)

* le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Souigné-sous-Ballon sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la commune de Souigné-sous-Ballon, représentée par son Maire, par mail (mairie@souligne-sous-ballon.fr) ou à l'adresse suivante : Mairie – 1 Place de la Mairie -72290 Souigné-sous-Ballon – Tél : 02-43-27-32-85 (choix 5).